#002 PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

SASU ABC-BOIS CONCEPT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social :30 cours Aristide Briand – 69300 Caluire-et-Cuire
SIREN : 922 642 681 – RCS Lyon

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 10 heures, l'associé unique de la société ABC-BOIS CONCEPT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, né le 29 juillet 1992, demeurant à Caluire-et-Cuire, s'est réuni au siège social. Il a été établi le présent procès-verbal constatant les décisions suivantes:

1. Transformation de la forme juridique de la SASU en EURL

L'associé unique décide de transformer la forme juridique de la Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) à Entreprise à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL)

La prise d'effet de la resolution sera au 1/07/2025.

L'ensemble des formalités reviennent à l'associé unique qui lors de la transformation deviendra gérant de l'EURL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 30 juin 2025

En un exemplaire original signé.

L'associé unique,

Monsieur Nicolas ANDRIEUX

Signature :

"Lu et approuve"

Signature: Andrieux Nicolas
Andrieux Nicolas (Jul 24, 2025 18:22:05 GMT+2)
Email: boisconcept.abc@gmail.com